

Règlement 2018-2019 relatif au Travail Personnel de Master en Sciences de la Population et du Développement

Remarque préliminaire

L'objectif de ce document est de fournir les **consignes générales** du travail personnel de Master en Sciences de la Population et du Développement dans une perspective d'harmonisation minimale des travaux rendus. Ces consignes ne sont donc pas exhaustives et **les consignes du promoteur primeront dans tous les cas sur celles-ci**.

1. Le promoteur

Le promoteur doit être un membre du corps académique ou du personnel scientifique de la Faculté des Sciences Sociales ou « assimilé »¹. Il a pour rôle principal de conseiller l'étudiant dans son travail de recherche personnelle. Il assurera un suivi de ce travail et procédera à son évaluation.

C'est à l'étudiant(e) de prendre contact régulièrement avec son promoteur (et non l'inverse !). Une fois la problématique et l'orientation (méthodologique) du travail choisies conjointement, les rendez-vous se feront sur base d'un **plan de travail** préalablement transmis par l'étudiant(e) au promoteur.

2. Objectifs du travail de première année de Master

Le travail de Master peut être envisagé comme une prémisse au mémoire. L'étudiant(e) reste cependant libre de changer ou de réorienter sa problématique en deuxième année.

Ce travail personnel se concrétisera par un document écrit remis au promoteur. Ce travail a pour objectif d'amener l'étudiant(e) à construire une démarche scientifique, c'est-à-dire à :

- formuler une problématique de manière suffisamment précise et en avoir évalué la pertinence ;
- consulter la littérature scientifique relative à son sujet et en proposer une synthèse articulée et personnelle (minimum 4 articles scientifiques) ;
- réaliser deux entretiens avec deux personnes ressources liées à la thématique choisie, en proposer une synthèse articulée et personnelle et la confronter à la théorie ;
- formuler une première question de recherche en prévision du mémoire ;
- développer un premier dispositif méthodologique à mettre en œuvre lors du mémoire pour approfondir cette question ;
- estimer la faisabilité du projet de recherche.

Ce document fera, dans la mesure du possible, l'objet d'une évaluation formative par le promoteur.

¹ Par « assimilé », il faut entendre tout enseignant non membre de la FaSS disposant d'une expérience d'encadrement de travaux au sein du Master en Sciences de la Population et du Développement.

Des indications plus précises seront données à ce sujet dans le cadre du cours d'initiation à la recherche en développement et coopération internationale (SOCI2261-1).

3. Problématique

Il est important de définir dès le départ un sujet de recherche à l'aide d'une **question de départ** et/ou d'une **hypothèse de travail** (même si celle-ci devrait être remaniée par la suite) destinée à constituer le **fil conducteur** du travail. Il s'agit d'éviter les « éparpillements » en cherchant à appréhender le sujet choisi dans toutes ses dimensions.

Cette question/hypothèse sera présentée de manière synthétique dès la partie introductive du travail. **Les termes employés veilleront à être définis clairement** par la suite. La conclusion sera rédigée « en miroir » à l'introduction : l'étudiant(e) tentera de répondre, du moins partiellement, à la question de départ exposée en introduction. Dans la conclusion, l'étudiant(e) reformulera sa question de départ pour la transformer en une véritable question de recherche, d'une manière qui tienne compte des enseignements de son travail personnel, c'est-à-dire à la fois de ce qui a été appris par la littérature et par la première exploration empirique (entretien). L'étudiant(e) fournira éventuellement des hypothèses de recherche. Il s'agira, en outre, de préciser quel sera son terrain de recherche dans le cadre du mémoire, la méthodologie qu'il/elle compte mettre en œuvre et le cadre théorique envisageable.

4. La revue de la littérature

La revue de la littérature permet de faire « l'état de la question » et facilite la rédaction du cadre théorique d'un travail de recherche personnel, d'un mémoire, d'une thèse ou d'un article. La revue de la littérature est à distinguer de la simple bibliographie commentée. La revue de la littérature est orientée vers la formulation d'une problématique. Elle met en regard différents travaux, elle fait ressortir les points d'accord et de désaccord. Elle permet d'engager une discussion, un débat. Elle précise l'originalité du travail de recherche en le situant par rapport aux travaux existants.

Sur le plan formel, la revue de la littérature doit être rédigée selon les normes du discours universitaire. La revue de la littérature doit être structurée et hiérarchisée à l'aide d'un plan. Les titres des sections et sous-sections peuvent renvoyer directement à des théories, des modèles ou des auteurs. Ils peuvent aussi synthétiser l'idée principale contenue dans la section ou la sous-section qu'ils encadrent.

NB : dans le cadre du travail personnel, il est demandé aux étudiants de faire référence au minimum à 4 articles scientifiques. Des informations complémentaires seront données dans le cadre du cours d'Initiation à la recherche en développement et coopération internationale.

5. Exploration empirique

Les premières explorations empiriques s'inscrivent dans la continuité de la démarche de recherche en sciences sociales, elles doivent aider (avec la revue de la littérature) à constituer la problématique de recherche.

Concernant le choix des personnes à interroger, nous vous recommandons de cibler des personnes ressources (chercheurs par exemple) ou des témoins privilégiés et non des sujets d'enquête qui, eux, seront interrogés dans un deuxième temps.

NB : dans le cadre du travail personnel, il est demandé aux étudiants de faire référence au minimum à 2 entretiens. Des informations complémentaires seront données dans le cadre du cours d'Initiation à la recherche en développement et coopération internationale.

6. La forme

Le travail comptera **20 pages maximum** (page de garde, table des matières, table des acronymes, bibliographie et annexes non comprises). Il sera rédigé en police « **Times New Roman** », caractère **11**, avec un **interligne de 1,5**. Il est interdit de modifier les dimensions des **marges « par défaut »** (marges « normales ») proposées par le logiciel Microsoft Word. Les notes de bas de page seront écrites en « **Times New Roman** », caractère **9**, avec un **interligne simple**. Le travail sera muni de la **page de garde officielle de la Faculté** (téléchargeable à la page « Règlements » de son site web : www.fass.ulg.ac.be/reglements) recouverte d'une **protection plastifiée**. **Le non-respect de ces injonctions relatives à la présentation du travail de Master entraînera le refus automatique du dépôt du travail de l'étudiant(e).**

L'ensemble des ouvrages et articles cités feront l'objet d'une **bibliographie complète** en fin de travail. Lors de la rédaction de sa bibliographie, l'étudiant(e) veillera à respecter les **règles de référencement** en vigueur reprises dans le *Guide des références à l'usage des étudiants du Master en Sciences de la Population et du Développement* (voir annexe).

Pour les citations et références dans le corps du texte, l'étudiant(e) utilisera le système de la **parenthèse avec référence restreinte** (ex : Olivier De Sardan, 1995 : 1). Il est important de référencer chaque citation textuelle mais également tout emprunt conceptuel (même reformulé) à un auteur, le **plagiat** constituant une faute grave pour tout travail de nature scientifique.

Les citations n'excéderont pas quatre lignes et feront l'objet d'une reformulation personnelle. Il est, en effet, important de comprendre le sens que l'auteur du mémoire donne aux extraits qu'il utilise. Lorsque vous citez directement un extrait d'ouvrage, vous devez mettre celui-ci entre guillemets et indiquer ensuite la référence. Nous vous proposons d'utiliser le système de la parenthèse avec référence restreinte (et non celui de la note de bas de page ou de la parenthèse avec référence complète). Ainsi, vous indiquerez entre parenthèses le nom de l'auteur, la date de parution de l'ouvrage ou de l'article et le numéro de la page d'où est extraite la citation. Les références complètes se trouveront dans la bibliographie en fin de travail.

Lorsque vous ne citez pas un extrait de texte mais que vous faites référence aux travaux d'un auteur, c'est-à-dire à un concept, une idée, une enquête, des données, etc., vous devez mentionner l'auteur et l'ouvrage de la même manière. Si le renvoi porte sur l'ensemble de la référence, vous n'êtes pas tenu de préciser la ou les pages. Soyez précis quant à l'endroit où est insérée la référence (c'est-à-dire la parenthèse) dans votre texte.

Beaucoup d'entre vous seront amenés à citer des extraits d'entretien. Il est alors conseillé de changer de typographie pour que ceux-ci soient aisément identifiables. Selon le sujet traité, l'étudiant(e) indiquera entre parenthèses les éléments pertinents pour identifier l'entretien, avec, éventuellement, un nom d'emprunt. Comme pour les citations de texte, utilisez les crochets pour indiquer que vous éludez un passage ou au contraire pour rajouter une information.

L'étudiant(e) soignera aussi l'orthographe et la ponctuation. Le rôle de cette dernière est très important pour éviter les équivoques sémantiques. Il ne faut pas abuser du point d'exclamation et des points de suspension. Le point d'exclamation ne peut tenir lieu d'argument, ni permettre de s'épargner un raisonnement argumenté. Les points de suspension expriment la suggestion (« il n'en pensait pas

moins... ») ; ils ne sont jamais relatifs à une énumération et ne peuvent pas remplacer le « etc. ». Pour citer des mots et des phrases en langues étrangères, il est communément admis d'utiliser l'italique (ex : *a priori*, *in fine*).

La mise en page sera uniforme. Les titres et sous titres seront hiérarchisés. Il est demandé de ne pas dépasser trois niveaux hiérarchiques (3 ; 3.1 ; 3.1.1 mais pas 3.1.1.1 par exemple). Pour information, on ne met pas de point à la fin d'un titre.

La disposition en paragraphes ne doit pas être laissée au hasard. Chaque paragraphe doit constituer une idée, c'est-à-dire une unité de sens. D'ordinaire, celui-ci commence par un retrait et il n'y a pas lieu de passer une ligne avant. S'il n'y a pas de nouveau paragraphe, il ne faut pas aller à la ligne. Les paragraphes doivent autant que possible être équilibrés, de telle sorte que le texte n'apparaisse ni trop dense ni trop aéré. Ainsi, il est préférable d'éviter les paragraphes de moins de trois ou quatre phrases.

7. Critères d'évaluation

L'étudiant sera évalué sur les critères suivants :

Fond :

- capacité à définir une problématique (question de départ/hypothèse de travail et définition des termes-clés) ;
- capacité à mobiliser une littérature pertinente (minimum 4 articles scientifiques) ;
- capacité à une mise en perspective empirique (minimum 2 entretiens) ;
- capacité à formuler une question de recherche et des orientations aussi bien méthodologiques que théoriques pour le mémoire.

Forme :

- respect des règles de référencement (cf. point 4 ci-dessus) ;
- orthographe, grammaire, conjugaison, syntaxe, vocabulaire.

NB : la forme du travail personnel fait l'objet d'une « double évaluation » par le promoteur et les encadrants du cours d'initiation à la recherche en développement et coopération internationale (SOCI2261-1).

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous une grille d'appréciation qui peut vous aider à la rédaction de votre travail personnel :

Contenus	Critères de qualité
<u>LA FORME</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la structure générale demandée 	<ul style="list-style-type: none"> • Page de garde de la FaSS • Document écrit de 20 pages • Times New Roman (11) • Interligne de 1,5 • Présence d'une introduction, revue de la littérature, entretiens, conclusions et perspectives de recherche
<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de 4 articles scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Références bibliographiques correctement indiquées (voir annexe)

<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de 2 entretiens • Absence de plagiat • Orthographe et syntaxe 	<ul style="list-style-type: none"> • Citations correctement indiquées (voir annexe)
LE FOND	
1. Titre	<ul style="list-style-type: none"> • Précision • Lié au contenu développé
2. Introduction (contexte et projet) <ul style="list-style-type: none"> • Problématique générale • Motivation personnelle • Question(s) de départ • Apports et contributions 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la problématique // Master Pop.Dev. • Clarté et originalité de la problématique • Liens avec d'autres travaux et mémoires
3. Revue de la littérature <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse personnelle et articulée des lectures réalisées • Description de la démarche méthodologique pour la sélection des articles 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la littérature (minimum 4 articles scientifiques) • Pertinence de la démarche méthodologique pour la sélection des articles
4. Entretiens <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse personnelle et articulée des entretiens réalisés • Justification du choix des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des personnes interrogées (minimum 2 entretiens) • Prise de distance par rapport aux discours et contextualisation
5. Conclusion et perspective de recherche <ul style="list-style-type: none"> • Retour sur la question(s) de départ et reformulation (s'il y a) • Enonciation des hypothèses de travail (s'il y a) qui seront testées • Esquisse des méthodes et instruments qui seront utilisés • Description de la population/échantillon/terrain • Type de données qui seront recueillies et traitement envisagé 	<ul style="list-style-type: none"> • Précisions apportées à la ou les question(s) de départ • Cohérence et pertinence de la problématique • Réalisme et pertinence des méthodes, instruments, terrains, etc. présentés
6. Cohérence et qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche scientifique présente tout au long du travail • Données nuancées et correctes • Posture critique • Orthographe et syntaxe
7. Implication et autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Implication personnelle de l'étudiant • Autonomie dans la relation promoteur/étudiant

8. Dépôt du travail

Le travail final ne sera **recevable que si, et seulement si, la « fiche TP » a été dûment complétée et rentrée dans la boîte aux lettres de l'apparitorat au préalable dans les temps impartis**. Concernant les délais de dépôt de la « fiche TP » comme du Travail Personnel de Master, se référer à **l'échéancier**

officiel de la Faculté téléchargeable à la page « Règlements » de son site web : www.fass.ulg.ac.be/reglements.

Le Travail Personnel de Master est à déposer dans la boîte aux lettres de l'apparitorat **en deux exemplaires** et doit également être envoyé à Mme Pulgar en version électronique (npulgar@ulg.ac.be) dans le respect de l'échéance fixée. Un exemplaire sera remis aux encadrants du cours d'Initiation à la recherche en développement et coopération internationale. L'autre exemplaire sera remis au promoteur.

Sauf cas de force majeure, tout retard entraînera automatiquement l'ajournement de l'étudiant(e).

Annexe

Guide des références à l'usage des étudiants en Sciences de la population et du développement

Tout travail (mémoire, travail de Master) doit comporter une bibliographie des références (ouvrages, articles, etc.) servant à l'argumentation. Celle-ci répondra aux règles formelles d'usage et sera impérativement homogène.

Ce guide de référencement s'adresse principalement aux étudiant(e)s de Master en Sciences de la population et du développement attentifs aux normes d'un travail universitaire (mémoire, travail personnel, etc.). Ce guide s'inspire en particulier des ouvrages et documents suivants :

- ISHS, 2014, *Note sur la forme du mémoire de Master en Sciences de la population et du développement*, Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège.
- CISLARU Georgeta, CLAUDEL Chantal et VLAD Monica, 2009, *L'écrit universitaire en pratique*, De Boeck, Bruxelles (Méthodes en sciences humaines).
- BEAUD Michel, 2006, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, La Découverte, Paris (Grands repères).

Avant de commencer à le parcourir, il est toutefois important de préciser que ce guide a pour objectif de vous aiguiller tout au long de vos travaux mais qu'il ne se veut pas exhaustif.

1.- Présenter sa bibliographie

Les références bibliographiques doivent être classées par ordre alphabétique. Il ne faut pas subdiviser la bibliographie en de multiples catégories, au risque de compliquer la recherche d'une référence. Toutefois, dans certains travaux, une rubrique « articles de presse » (non scientifiques) est utile, tout comme une rubrique « sites Internet ».

La rigueur est indispensable pour réaliser une bibliographie, la validité du travail en dépend puisque le lecteur pourra s'y référer pour remonter à la source de votre information. La bibliographie doit comporter tous les ouvrages, articles, travaux, rapports de recherche, etc., utilisés dans le travail. Rappelons que les ouvrages non utilisés et *a fortiori* non consultés ne peuvent s'y trouver, mais qu'ils peuvent par contre constituer une bibliographie de référence en annexe.

Concrètement, nous retenons classiquement deux façons de référencer les sources dans le corps du texte :

1. La méthode « **Oxford** » qui consiste à insérer les références complètes en notes de bas de page en plus d'une bibliographie finale.
2. La méthode « **Harvard** » qui se veut plus économique puisqu'il s'agit d'indiquer seulement l'auteur et l'année de publication et la ou les page(s) utilisée(s) entre parenthèses dans le corps du texte juste après la citation. Cette méthode impose également un référencement complet à la fin du travail.

Généralement, c'est la méthode « Harvard » qui est retenue et préconisée par le(s) promoteur(s) de la FaSS. Mais quelle que soit la méthode, les références de votre bibliographie finale devront respecter

une série de règles en fonction des sources utilisées.

2.- Quelques règles de base

La présentation d'une bibliographie obéit à des principes différents selon la nature du document. Les titres qui la composent doivent suivre certaines règles typographiques :

1. La zone auteur : pour chaque auteur il faut inscrire son nom de famille en petites majuscules et son prénom en minuscules suivi d'une virgule. S'il y a plusieurs auteurs, chaque auteur est séparé par une virgule.

Ex. : KUTY Olgierd, 1998, *La négociation des valeurs. Introduction à la sociologie*, De Boeck & Larcier, Bruxelles (Ouvertures sociologiques).

2. La zone année de publication : l'année de publication sera toujours indiquée après le(s) auteur(s).

Ex. : BOLTANSKI LUC, THEVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

3. La zone titre : à part les noms propres et les acronymes, seules les premières lettres du titre et du sous-titre de la monographie seront en majuscules. La zone titre sera mise en évidence soit en la mettant en italique, soit en la plaçant entre des guillemets selon la source utilisée ; le titre d'un article ou d'une contribution dans un ouvrage collectif ou dans des actes de colloque sera placé entre guillemets, alors que le titre d'un ouvrage (collectif ou non) ou d'une revue sera mis en italique.

Ex. : KUTY Olgierd, 1998, *La négociation des valeurs. Introduction à la sociologie*, De Boeck & Larcier, Bruxelles (Ouverture sociologique).

COHEN Daniel, 2000, « La polyvalence dans le travail est-elle toxique ? », *Esprit*, n° 260, pp. 59-69.

4. La zone d'édition : cette zone comprend le nom de l'éditeur, la ville d'édition (toujours en français), suivie éventuellement de la collection qui sera toujours mise entre parenthèses. S'il y a lieu, la mention d'édition (par exemple 2^e éd.) sera indiquée avant l'éditeur, directement après le titre, dont elle sera séparée par une virgule ; il convient d'utiliser l'abréviation « éd. » pour édition.

Ex. : WARIN Philippe (dir.), 1997, *Quelle modernisation des services publics*, Éditions la découverte et Syros, Paris (Recherches).

Remarque : lorsqu'un auteur a endossé la responsabilité scientifique d'une publication collective, il est le seul à être mentionné ; son nom et prénom sont alors suivis d'une abréviation entre parenthèses, qui renvoie à sa fonction de directeur ou d'éditeur scientifique :

- (dir.) = directeur de publication
- (éd.) = éditeur scientifique

5. La zone publication : cette zone comprend trois sous-zones, séparées par des virgules :

- Titre de la revue : le titre de la revue ne peut pas contenir d'abréviation. Il faut mettre une majuscule à tous les mots significatifs. Le titre de la revue doit être mis en évidence en italique ;
- Tome, volume, numéro : tous ces éléments doivent être signalés, généralement par une abréviation (t. 1, vol. 1, n°1) ;
- Pages : indiquer uniquement le numéro de la page du début et le numéro de la page de la fin de l'article, séparés par un tiret (pp. 1-3).

Ex. : COHEN Daniel, 2000, « La polyvalence dans le travail est-elle toxique ? », *Esprit*, n° 260, pp. 59-69.

6. La zone de localisation Internet : cette zone est introduite par un crochet suivi de l'adresse URL du site consulté. Celle-ci sera suivie d'une virgule, suivie de la mention «consulté le», suivie de la date de consultation sous la forme jour/mois/année.

Ex. : OLIVER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n°1 [URL : <http://enquete.revues.org/document263.html>, consulté le 29 septembre 2009].

3.- Exemples de référencement

1. L'ouvrage classique

- KUTY Olgierd, 1998, *La négociation des valeurs. Introduction à la sociologie*, De Boeck & Larcier, Bruxelles (Ouvertures sociologiques).

-

2. L'ouvrage collectif

BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

WARIN Philippe (dir.), 1997, *Quelle modernisation des services publics ?*, Editions la découverte et Syros, Paris (Recherches).

3. La contribution à un ouvrage collectif

- JEANNOT Gilles, 1997, « Peut-on faire de l'usager un client ? Retour sur l'exemple britannique », in WARIN Philippe (dir.), *Quelle modernisation des services publics ?*, La découverte et Syros, Paris (Recherches), pp. 287-307.

-

4. L'article d'une revue

COHEN Daniel, 2000, « La polyvalence dans le travail est-elle toxique ? », *Esprit*, Paris, n° 260, pp. 59-69.

KITZINGER Jenny, 1994, « The methodology of Focus Groups: the importance of interaction between research participants », *Sociology of Health & Illness*, vol. 16, n° 1, pp. 103-121.

Remarque : il faut noter que les références bibliographiques en langue étrangère doivent utiliser le même référencement que les références bibliographiques en langue française.

5. L'article provenant d'Internet

- Quand il s'agit d'un article scientifique publié sur la toile, il est alors nécessaire de le référencer comme un article publié dans une revue imprimée et d'ajouter l'URL et le jour de consultation.
-
- OLIVER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n°1 [URL : <http://enquete.revues.org/document263.html>, consulté le 29 septembre 2009].
-

Remarque : dans certains cas, les adresses Internet sont particulièrement longues. Il vous est dès lors conseillé de revenir à la racine du site Internet.

6. La thèse ou le mémoire

SAMBIENI Emmanuel, 2012, *Gouverner la maternité au Bénin. Les difficiles conditions d'application des politiques sanitaires dans le territoire de la Pendjari*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Sociales, Université de Liège.

MAHY Lara, 2011, *Analyse du processus de cofinancement des programmes ONG par la DGD sous l'angle de la justification décisionnelle*, Mémoire en Sciences de la Population et du Développement, Université de Liège.

7. Le rapport (littérature grise)

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, 1999, *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Questions d'ordre opérationnel*, IMF, New York.

8. La communication dans un congrès ou colloque

DELMOND Marie-Hélène, 1996, « Du savoir de l'entreprise hiérarchique au savoir-gérer de l'entreprise », in *Actes du 3^e Congrès IFSAM du 8 au 11 juillet 1996*, Paris.